Mairie, aux heures indiquées ci-dessus, le jeudi 8 et le vendredi 9. Ces séances sont gratuites et obligatoires.

LES VAGABONDS. — Un sieur Louis Fourmanoir, 23 ans, originaire de Roubaix, sans domicile fixe, a été trouvé couché dans une meule de maïs, par la gendarmerie de Wattrelos; il a été arrêté pour vagabondage et sera transféré à Lille.

HEM

LA VACCINATION OBLIGATOIRE. — Une séance de vaccination et de revaccination aura lieu le mardi 30 mai, de 4 à 8 heures, au lieu habituel, pour les enfants et les jeunes gens visés par les règlements.

Les contraventions par défaut seront relevées à la charge des parents.

LES RETRAITES OUVRIÈRES ET PAYSANNES. — M. Arnold, directeur de l'école Victor-Hugo, donnera une conférence, jeudi prochain à 7 heures du soir, sous la présidence de M. Henri Delecroix, maire. Le sujet choisi est: « les Retraites ouvrières et paysannes ».

LE CHAMP D'AVIATION DE L'EXPOSITION. — *Un arrêté municipal concernant la circulation.* — M. le Maire de cette commune vient de prendre un arrêté interdisant pendant toute la durée de l'exploitation du champ d'aviation, la circulation au chemin dit du « Petit Flot », sauf pour les cultivateurs riverains et pour tous les besoins de la culture; et ce, afin de prévenir les accidents.

Des procès-verbaux seront dressés aux contrevenants.

REUNION POLITIQUE. — Le groupe local du parti radical-socialiste, adhérent à la Fédération cantonale qui porte ce nom, a tenu une réunion privée, sous la présidence de M. Henri Delecroix, maire.

L'on a adopté un rapport sur la situation morale et financière du groupe et l'on a renouvelé leurs attributions aux membres du Comité administratif.

M. Henri Delecroix, président de ce Comité, a remercié et il a discouru sur le sujet d'actualité: « la Loi sur les Retraites ouvrières et paysannes ».

FOREST

VACCINATION. — Une séance de vaccination ou revaccination gratuite aura lieu le mercredi 31 mai, aux lieu et heure habituels. Cette opération est obligatoire pour les enfants et jeunes gens se trouvant dans les conditions requises par les règlements.

LYS

LA RETRAITE POUR LES ESTAMINETS. — A l'occasion de l'Exposition de Roubaix, le Maire de la ville de Lys autorise les débitants de boissons résidant au passage du tramway de Roubaix à Touffles, c'est-à-dire les rues du Bois et de Lannoy, à tenir leurs débits ouverts jusque une heure du matin, les dimanches et jours fériés, durant ladite exposition.

DÉGATS AUX RECOLTES. — Un procès-verbal a été dressé à Theodule Walleghem et à Gustave Wallegaem, son frère, âgés de 15 et 10 ans, par le garde-champêtre M. Trentesaux, pour avoir causé des dommages dans un champ appartenant à Mme veuve Gallois, cultivatrice.

WILLEMS

MORT DE M. LOUIS MONTAGNE. — Nous apprenons la mort de M. Louis Montagne, âgé de 84 ans, ancien gardien de la paix à Paris, et qui était depuis huit ans trésorier de la Société de secours mutuels Saint-Vincent de Paul à Willems, où il s'est distingué par son dévouement et son zèle infatigant.

TOUFFLERS

L'UNION REPUBLICAINE DEMOCRATIQUE tenait dimanche après-midi sa 5e assemblée générale. La réunion, d'ailleurs nombreuse comme les précédentes, eut lieu à l'estaminet Ruyssé-Covert, à la Plate. On nous en communique le compte-rendu suivant:

« Le groupe local de l'Alliance Républicaine Démocratique (groupe Carnot) s'est réuni dimanche. Quoique assez bien fait (occasion de nouvelles adhésions), le nombre de ceux-ci est actuellement considérable. Cette organisation, en dehors des questions de politique générale [illegible] comme raison son attention, a inscrit tout spécialement à son programme l'étude des réformes les plus propres à l'amélioration de la condition des travailleurs, en dehors de la lutte de classes. Aucune question ne pouvait être plus utilement traitée en cette circonstance, que la loi des Retraites ouvrières et paysannes.

» Après avoir exposé dans quelles conditions défavorables, c'est-à-dire sans préparer l'opinion, ni renseigner les intéressés, l'administration en remettant à ceux ci des bulletins à signer, leur avait demandé en quelque sorte la signature d'un blanc-seing, tandis que les défenseurs de la loi étaient [illegible] M. [illegible] montre [illegible] exceptionnelle de cette loi des Retraites, sa portée bienfaisante et généreuse, quoique [illegible] en plusieurs endroits, et surtout son caractère profondément éducatif. Il explique comment la loi républicaine, par la cotisation qu'elle impose à l'ouvrier, a voulu faire de celui-ci, non un assisté, mais un prévoyant. L'assistance c'est le régime de la charité légale, laissant le bénéficiaire à la discrétion du bon vouloir des administrations et à la merci des faiblesses des élus démagogues. La prévoyance, c'est au contraire le régime de la liberté, c'est le citoyen conscient relevant la tête haute, sa chance à l'organisation qui a réalisé son épargne, au lieu de la misérablement tendue de l'improvoyant, qui [illegible] au vol.

» Les collectivistes guesdistes, dit M. Bont, [illegible] la loi et ne veulent pas de la cotisation ouvrière, cela ne peut étonner, Guesde avec son parti pris contre tout ce qui est organisé, ayant [illegible] une campagne contre la loi des syndicats (1884) et la loi des accidents du travail (1898). Cette opposition est basée sur les risques des cotisations versées; mais que risque-t-elle, puisque la gestion de la caisse est conduite par l'organisation du choix de l'assujetti, y compris les syndicats ouvriers, à ils veulent faire ce service?

» Les détracteurs de la loi, ajoute M. le Maire, prétendent que l'ouvrier ne peut généralement prélever 2 ou 3 sous par semaine sur son salaire; ils sont de mauvaise foi, car ce qu'ils redoutent, c'est que l'ouvrier raisonne, prenne goût à la prévoyance et à la recherche de son mieux-être dans l'ordre et la légalité et ainsi se dégoûte du rôle de mouton, dans le troupeau des exploités de la [illegible]. Pour les meneurs collectivistes l'ouvrier doit être sans réserve, sans épargne, pour que, ayant toujours la main vide, il puisse mieux crisper le poing en vue de la lutte des classes; il ne doit rien posséder de la terre pour qu'il soit plus mobilisable et irresponsable. Si l'ouvrier possède une maison à bon marché ou même seulement un titre de créance sur l'État, où l'un des grands établissements, qui va faire sa retraite avec un peu de son argent, comment obéirait-il encore au premier signe de ses meneurs irresponsables? Comment se lèverait-il encore, pour livrer l'assaut violent, à l'édifice social de l'État organisé, dans lequel il a une pierre à lui? L'adversaire de cette loi perfectible, conclut M. Bont, est donc l'ennemi de l'ouvrier conscient et de la marche sûre et ascendante de la République démocratique.

» En terminant, M. le Maire de Tourcoing engage vivement les bénéficiaires de la loi des retraites, âgés de 55 ans et plus, qui n'ont pas encore signé leurs bulletins, à le faire sous huitaine au plus tard, pour ne pas perdre les avantages spéciaux que leur réserve la loi.

» Cette réunion a eu le plus vif succès et produira les meilleurs résultats pour la cause démocratique et républicaine. »

TROTTOIR INTERDIT AUX VÉLOCIPÈDES. — Il est rappelé aux vélocipèdes que par arrêté municipal en date du 24 avril 1911, approuvé par l'autorité supérieure, le trottoir de la route départementale leur est interdit, même de jour, depuis le Bon-Poste jusqu'à l'estaminet « Ma Campagne », au-dessus de la douane vers la Festingue.

TRESSIN

LES ELECTIONS COMPLEMENTAIRES DU 4 JUIN. — Comme nous l'avons annoncé, des élections complémentaires auront lieu le 4 juin prochain, en vue de pourvoir à quatre sièges vacants de conseillers municipaux. Voici les noms des candidats progressistes: MM. Emile Hennebique, Alexandre Oudart, Henri Bayart et Louis Manche.

UN VOL DE LAPINS. — Un adroit voleur s'est introduit, à la faveur de la nuit, chez le garde-barrière du passage 145, à Tressin, et il en a emporté quatre lapins d'une valeur totale de 25 francs.

AUTOMOBILISME

La Société Anonyme des USINES PIPE de Bruxelles à l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'elle vient d'ouvrir une succursale, 1, rue Lydéric, à LILLE.

Les acheteurs d'automobiles trouveront toujours exposés tous les différents modèles (depuis le 12 HP jusqu'au 30 HP) luxueusement carrossés et prêts à être livrés.

La Direction de la succursale est confiée à M. René MARION qui s'est entouré d'un personnel de l'Usine pour garantir des réparations sérieuses. En outre la succursale possède un stock très complet de pièces de rechange pour satisfaire immédiatement aux demandes de la clientèle.

Maison de Vente, atelier et Garage: 1, rue Lydéric, LILLE. — Téléphone: 18-38. 4940

TOURCOING

LES RETRAITES OUVRIÈRES

A la Mutuelle des Employés de l'Industrie, du Commerce et des Administrations

La société de secours mutuels « La Mutuelle des employés du Commerce, de l'Industrie et des Administrations » s'est préoccupée de l'application de la loi sur les retraites ouvrières et paysannes et particulièrement des dispositions concernant la collecte des versements des assurés obligatoires et des assurés facultatifs pour les sociétés de secours mutuels. A cet effet, elle avait invité M. Louis Maurice, directeur de l'Institut Social à vouloir bien expliquer la loi devant les sociétaires. Cette conférence a eu lieu au Café de l'Hôtel-de-Ville. M. Binet, président de La Matuelle, présidait la séance assisté de MM. Delrue, Desprez et Petit-Leduc. Les nombreux mutualistes qui assistaient à la réunion, ont été unanimes à applaudir l'exposé du directeur de l'Institut Social.

Ils ont ensuite décidé que les instructions relatives aux dispositions que les sociétés de secours mutuels avaient à prendre pour assurer la collecte des versements de leurs sociétaires feraient l'objet d'un questionnaire adressé par les soins du Conseil à tous les adhérents avant qu'une décision ferme soit prise.

LA CONTREBANDE DU CAFÉ. — Deux arrestations. — Les douaniers Fournis, Franchomme et Dulou, de la brigade mobile des Francs, était de service à la descente du Moulin, territoire de Neuville-en-Ferrain à deux kilomètres de l'étranger, lundi vers deux heures et demie du matin, quand leur attention fut attirée par le bruit des détonations d'arme à feu. C'était une attaque de fraudeurs qui avait lieu dans la direction du Risquons-Tout. Les préposés se dirigèrent aussitôt de ce côté. Peu de temps après, ils étaient suivis de MM. Morel, Fourmentraux, qui exécutaient un service de surveillance à la ferme Ibo. Soudain les douaniers aperçurent deux individus chargés à dos qui déambulaient à travers les briqueteries Lebrun. A leur vue les fraudeurs prirent la direction de la frontière en abandonnant leur charge. L'un des douaniers, après une course dans la plaine, réussit à appréhender l'un des fuyards, Henri Demeuynk, âgé de 24 ans, peigneur, originaire de Neuville. Revenus sur le lieu de l'attaque les douaniers découvrirent plusieurs ballots de café vert de provenance étrangère, d'un poids total de 66 kilos. Cette marchandise représente une valeur de 288 francs.

Le second fraudeur fut arrêté par la brigade de Tourcoing-Ville. C'est un peigneur, Alphonse Desrumaux, 23 ans, domicilié rue des Girondins, 70. Les deux fraudeurs ont été écroués à la gendarmerie.

PENDANT TOUTE L'ANNEE vous pouvez avoir du bon beurre à **1.50 la livre** en faisant remplir vos pots dès ce jour à la **Fromagerie, 71, rue de Tournai.** Ce beurre est garanti de conservation parfaite. 8102d

UNE ARRESTATION POUR IVRESSE, OUTRAGE A LA POLICE ET PORT D'ARME PROHIBEE. — Un journalier, Victor Lecoutre, âgé de 25 ans, demeurant à la Croix-Rouge, a été mis en état d'arrestation, lundi dans la matinée, pour outrage aux agents et port d'arme prohibée. Lecoutre se trouvait en état d'ivresse au cabaret de l'« Arrivée des Bains », tenu par Mlle Espérance, à l'angle des rues du Casino et du Printemps, quand soudain, il exhiba un revolver et fit feu dans la rue. L'arme était chargée à blanc. Néanmoins, la détonation avait été entendue des agents de police qui vinrent cueillir ce jeune homme.

Lecoutre se laissa conduire au poste, mais en cours de route, il insulta les agents qui voulaient le calmer. M. Broux, commissaire de police du 2e arrondissement, l'a déféré au Parquet après interrogatoire.

MAISON POUCET, 7 et 9, rue St-Jacques. Conservation de la fourrure pendant l'été. — Entretien et Réparations. 7836

UNE PAIE MOUVEMENTÉE, RUE de la CROIX-ROUGE. — Un jeune ouvrier mécanicien, M. Edmond Caussens, 20 ans, demeurant rue Augereau, 29, avait fait citer son patron, M. Gustave Duthat, constructeur de cycles, rue de la Croix-Rouge, 38, devant le Conseil des prud'hommes, à la suite d'un différend survenu pour un règlement de compte. Duthat avait été condamné à payer le salaire de deux semaines au jeune Caussens. Le jeune homme s'était présenté pour toucher la somme chez son ancien patron, mais il avait dû rebrousser chemin les mains vides. Le père Caussens ayant été mis au courant de l'incident, se rendit alors en compagnie de son garçon, chez le marchand de vélos. Une fois dans l'atelier de construction, les deux hommes eurent une discussion, qui dégénéra en querelle. Bientôt aux gros mots succédèrent les coups de poing et de pied. M. Caussens avait réussi à se faire payer la somme qui était due à son fils. Néanmoins, il a déposé une plainte pour coups et blessures contre le marchand de vélos. La femme Duthat a porté plainte, elle aussi, contre M. Caussens, qui aurait porté des coups à son mari.

M. Niederst, commissaire de police du 3e arrondissement, a ouvert une enquête.

AVIS. — La Société du **BEC AUER** a l'honneur de mettre en garde sa clientèle contre les affirmations de certains agents intéressés, prétendant que la Société du « Bec Auer » ne continue pas ses abonnements et qu'ils se chargent de faire résilier les contrats en cours avec le « Bec Auer ».

Avant de signer aucune pièce ou contrat, avoir soin de se renseigner à la succursale du « Bec Auer »: 6, rue de Lille, à Tourcoing ou 44, Grande-Rue, à Roubaix. 6501

AU COURS D'UNE RIXE, ON ENLÈVE UNE MONTRE. — Un ouvrier tisserand, M. Julien Bockstal, demeurant rue du Flocon, 240, a déposé une plainte entre les mains de M. Guichard, commissaire de police du 1er arrondissement, contre un manœuvre, Henri Delemestère, âgé de 25 ans, rue du Halot, qui lui aurait dérobé sa montre en argent. M. Bockstal entrait au cabaret Renaud, où se trouvaient déjà d'autres consommateurs dont le manœuvre Delemestère. L'ouvrier tisserand fit aussitôt des reproches au manœuvre qui aurait enfoncé la porte de son domicile. Une discussion s'ensuivit, au cours de laquelle Delemestère porta un coup de tête dans la poitrine de l'ouvrier tisserand. Peu de temps après, celui-ci constatait la disparition de sa montre. Une enquête est ouverte.

APERITIF DES ARTHRITIQUES
Le quart
VICHY-CÉLESTINS
DANS TOUS LES CAFÉS

WATTRELOS

UNE DÉPLORABLE AFFAIRE. — Un individu sortant de la maison de détention de Hussel (Limbourg), Félix Pecque, 35 ans, était venu à sa sortie de prison chez son frère qui habite à Wattrelos. Ce dernier consentit à donner à ce frère gênant le couvert, mais il crut prudent de ne pas lui concéder le gîte. Sur quoi Félix s'en alla loger en garni dans un cabaret de la rue de Cartigny à Roubaix.

Hier soir, ce personnage se rendait à la sortie de l'usine, où sa nièce, âgée de 14 ans, est occupée comme bacleuse et lui offrait de l'emmener à Lille, où il lui achèterait des friandises et une robe. Ne se défiant pas de son oncle et alléchée par ses promesses, la jeune fille le suivit.

Inquiète cependant de ne pas voir rentrer leur fille, les parents de cette dernière se rendirent à l'usine où des compagnes de l'enfant leur apprirent qu'elle était partie à Lille avec un monsieur qui devait être son oncle.

Affolés par cette nouvelle, le père et la mère prirent immédiatement le train pour Lille où ils découvrirent la trace de ceux qu'ils cherchaient. L'indigne individu avait conduit sa nièce dans un hôtel garni, rue de Juliers. A l'arrivée des parents de la jeune fille, il s'enfuit.

M. le docteur Maillard a délivré un certificat ne laissant aucun doute sur la gravité de l'odieux traitement dont le personnage s'est rendu coupable.

M. Caillet, commissaire de police, s'est livré à une enquête conjointement avec la police mobile de Lille.

LES AVENTURES D'UNE BROUETTE. — *Vente clandestine. — L'escroc en fuite.* — Mme Vanbrucket, née Louise Vanmarris, 45 ans, demeurant à Mouseron, hameau du Petit-Courtrai, avait prêté en 1901 à Jules Roose, 22 ans, son voisin, une brouette pour lui permettre d'entreprendre le métier de chiffonnier.

Arrivé à Wattrelos, ce « brouiteux » improvisé n'eut d'autre idée que de faire de l'argent de ce véhicule. Il vendit la brouette pour la somme de 3 fr. 50 à un cordonnier, J. C..., demeurant rue Royale.

Le service de police retrouva la brouette chez le cordonnier, bien surpris de voir Dame Police mettre main-mise, comme sur un objet saisi par voie d'huissier, sur un véhicule payé de son argent.

Avec son pécule, il va sans dire que l'escroc Roose a joué des jambes.

On le recherche.

Le SUCRE BEGHIN
se reconnaît à sa blancheur, à sa teinte régulière

LILLE

UNE CONFÉRENCE DE LA LIGUE DES PÈRES ET MÈRES DE FAMILLES NOMBREUSES. — Le jeudi 1er juin, M. le capitaine Maire, fondateur de la Ligue populaire des pères et mères de familles nombreuses, viendra faire une conférence à Lille. Cette réunion sera présidée par notre confrère Jacques Dhur.

SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE DE LILLE. — La Société de Géographie organise une excursion du 10 au 12 juin dont voici le programme: Visite des usines des phonographes l'abbé à Chatou; fête des Roses à Fontenay-aux-Roses; forêt et château de Fontainebleau.

Directeurs: MM. Bonvalot et Decramer.

Les inscriptions seront reçues jusqu'au 31 mai inclus.

GRAVE ACCIDENT D'AUTOMOBILE A FRELINGHIEN. — Deux blessés. — M. Georges Ferry, 32 ans, constructeur à Armentières, rue Nationale, rentrait, dimanche soir, du château que sa sœur, Mme veuve Auguste Mahieu, possède à Halleberke (Belgique), en compagnie du chauffeur, M. Léon Delorge, 25 ans, quand, à mi-chemin de la descente du Badou, l'une des roues de devant de l'auto tomba dans une ornière.

M. Ferry, qui conduisait, serra le volant avec une violence telle que le véhicule capota en emprisonnant sous lui les deux voyageurs. Dégagé par des passants, M. Ferry fut transporté chez M. Pierre Philippe, où des docteurs vinrent lui donner des soins. La victime a une fracture de la cuisse droite, des contusions au coude gauche et sur le corps, blessé au nez, portant une large plaie au genou droit et des coupures à la main gauche, le chauffeur eut encore le courage de s'occuper de l'auto et de la faire traîner par un cheval jusqu'à l'atelier de M. Kuschewrt. Bientôt, pourtant, ses forces le trahirent et il tomba en syncope. De l'avis des médecins, ses blessures ne sont pas graves. Les deux victimes de cet accident ont été ramenées à Armentières en voiture.

Mercredi 31, Réclame aux Galeries Lilloises: Chemises zéphir devant plis, sans col avec poignets, belles dispositions, valant 4.50, vendues 3.00. 7258a

UN PROMENEUR TAMPONNÉ PAR LE TRAMWAY A MONS-EN-BARŒUL. — M. Palmyre Hémell, 27 ans, jardinier, demeurant au lieu dit le Trocadéro, rentrait à son domicile pendant la nuit de dimanche à lundi. Au moment où il traversait la voie du tramway, le car F survint: c'était le train 6, se dirigeant de Lille vers Roubaix. Renversé avec une extrême violence, Hémell tomba sur le côté et sa jambe droite fut coupée net à mi-cuisse par les roues de la voiture. On s'empressa de porter secours à l'infortuné qui gisait dans une mare de sang. Il reçut les soins du docteur Deleau, et fut ensuite transporté à l'hôpital St-Sauveur.

LE CONGRÈS DÉPARTEMENTAL de la "Ligue des Droits de l'Homme"

La Ligue des Droits de l'Homme a tenu dimanche à Lille son Congrès départemental auquel assistait M. Francis de Pressensé, président de la Ligue.

Au cours de l'assemblée, quelques congressistes ont proposé qu'un Congrès ait lieu à Roubaix en 1911, avant la fermeture de l'Exposition.

Cette proposition n'a pas reçu de solution.

LES CONCOURS de la Société de Géographie de Lille

Les concours de la Société de Géographie sont fixés au jeudi 15 juin.

Les inscriptions seront reçues jusqu'au 10 juin inclus: à Lille, au siège de la Société, 116, rue de l'Hôpital-Militaire; à Roubaix, chez M. Cléty, 40, rue Saint-Georges; à Tourcoing, chez M. Petit-Leduc, 78, rue Louis-Leloir.

Convois Funèbres

Madame Henri TACK, née Augustine TIBERGHIEN, décédée à Roubaix, le 29 mai 1911, dans sa 56e année, administrée des Sacrements. Vigiles le mardi 30 courant, à 5 heures; Convoi et Service, le mercredi 31 mai, à 9 h. 1/2, en l'Eglise du Très-Saint-Rédempteur. Assemblée, boulevard de Colmar, 24, à 9 h. 1/4. 8090d

Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu

Nouvelles Religieuses

DIOCÈSE DE PARIS. — M. l'abbé Félix Delerue, ancien élève du collège Saint-Joseph de Lille, missionnaire diocésain de Paris pendant de nombreuses années, attaché ensuite en qualité de second chapelain à la basilique de Montmartre, vient d'être nommé par Mgr Amette, premier vicaire de Saint-Jean-Baptiste de Neuilly.

On sait que M. l'abbé Delerue est le frère de M. Eug. Delerue, greffier du tribunal de commerce de Tourcoing.

Nouvelles Militaires

GÉNIE. — Sont promus lieutenants et maintenus dans leur affectation actuelle, les sous-lieutenants de réserve de l'armée active Boris et Launay, du 3e génie.

SESSION SUPPLÉMENTAIRE DU CONSEIL DE RÉVISION. — Aux termes de l'article 68 de l'Instruction du 29 décembre 1906, relative aux opérations des conseils de revision, les ajournés qui se croiraient revenus à un meilleur état de santé peuvent demander à être visités de nouveau par les conseils de révision réunis en session extraordinaire du 24 août au 4 septembre de chaque année.

Il est rappelé aux jeunes gens intéressés que les demandes devront parvenir à la Préfecture le 14 août au plus tard.

INSTITUT MÉDICAL DU Dr DEWEVRE
Château Petite-Synthe (Nord)
MALADIES NERVEUSES RHUMATISMES 591

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Présidence de M. GODART, vice-président

Une affaire de coups de couteau

Victor Capelle, 25 ans, sans profession à Tourcoing, se rendait dans la journée du 28 avril, vers une heure de l'après-midi, chez M. Adolphe Desrousseaux, cabaretier rue du Touquet à Tourcoing, sous l'enseigne « Au Tonkin ». Il méditait sa vengeance, car il soupçonnait M. Adolphe Desrousseaux de l'avoir dénoncé à la police comme ayant pris part au vol de laines commis chez M. Masurel. Très aimablement il offrit au cabaretier du tabac et une feuille de papier à cigarettes, puis tandis que celui-ci roulait sa cigarette, Capelle se jeta sauvagement sur M. Desrousseaux et commença par lui porter à la gorge un coup du couteau qu'il tenait grand ouvert dans sa poche.

Par bonheur, M. Desrousseaux avait un foulard et c'est grâce à cette circonstance qu'il dut de ne pas avoir l'artère carotide tranchée net tant le coup avait été porté adroitement. M. Desrousseaux sursauta et voulut se protéger avec le bras droit: un autre coup de couteau l'atteignit. Il avança la main gauche qui fut également atteinte et reçut encore deux autres coups à la tête. Mais il parvint à saisir une chaise et à maintenir en respect Capelle qui, retournant alors sa rage contre Mme Desrousseaux lui porta au sein gauche un coup violent et lui fit une plaie de cinq centimètres de profondeur. Une chance inouïe protégea aussi cette autre victime de Capelle, car par miracle le cœur ne fut pas atteint, mais néanmoins Mme Desrousseaux n'est pas encore remise aujourd'hui.

Alors satisfait de sa vengeance accomplie dans des conditions particulièrement odieuses, Capelle quitta tranquillement la maison et s'éloigna.

Malgré le signalement très vague qui lui fut donné, M. Niederst, commissaire de police, parvint à retrouver la trace de l'agresseur et à l'arrêter peu après.

A l'audience Capelle prétend ne se souvenir de rien et c'est absolument sans conviction qu'il demande pardon de ce qu'il peut avoir fait.

Le tribunal condamne Capelle à quatre ans de prison après quoi il lui sera interdit de séjourner pendant cinq ans dans les localité qui lui seront signifiées par l'autorité administrative.

A la foire et au marché

Lignx de rassemblement particulièrement propices aux opérations des pickpockets; deux faits à Tourcoing le prouvent à nouveau.

C'est ainsi qu'un jeune écolier de 12 ans 1/2, Henri Lescroart, demeurant chez ses parents, rue de la Belle-Vue, cour Cyr, 16, était allé de 15 mai au soir, à la foire aux plaisirs organisée à la maison de la Fédération des Amicales, rue du Haze. En se glissant dans la foule, le jeune Lescroart réussit à enlever à une visiteuse, Mlle Clotilde Dhal, de Wattrelos, son ridicule contenant 4 francs et avec cet argent il régala ses camarades. Ce fut le père Lescroart qui, ayant appris cet exploit de son fils, l'amena au commissariat. Henri Lescroart, acquitté en raison de son âge par le tribunal est, après une sévère admonestation remis à ses parents.

— Le 14 mai, au marché de Tourcoing, Mme Demeyère, de Neuville-en-Ferrain, était venue pour des achats et elle faisait son choix, quand elle entendit derrière elle la chute d'un objet métallique. Instinctivement elle se retourna mais, sans s'en apercevoir, elle était soulagée de son portemonnaie contenant 7 francs. A la police où elle se rendit aussitôt, elle signala qu'à un certain moment elle avait été entourée de trois individus. La police se mit en campagne de suite et réussit à en arrêter deux qui continuaient leurs pérégrinations intéressées dans le marché: Pierre Dumortier, 18 ans, tailleur d'habits, rue d'Italie, 3, à Roubaix, et Joseph Vandembrouck, 17 ans, aide-couvreur, rue des Anges, 125, à Roubaix. Le troisième, Henri Delhoute, 18 ans, journalier, rue du Cymbale, 112, à Tourcoing, se constitua prisonnier le lendemain. Le tribunal départage aussi les responsabilités: 6 mois à Dumortier, 4 mois à Vandembrouck et 1 mois avec sursis à Delhoute.

Deux bécaniers

Vergaert Gaston, 19 ans, a le 9 mai, enlevé une bicyclette dans le couloir de l'Ecole des Beaux-Arts de Tourcoing. Il se laissa tenter aussi au Skating par une paire de patins. 3 mois.

— Lignan Polydore, 26 ans, a, le 28 mai, enlevé la bicyclette de Charles Van Ennoo, terrassier, dans un chantier à Loos, où elle était déposée. Lignan n'en est pas à son coup d'essai. 6 mois et la relégation à l'expiration de sa peine.

Indélicatesse d'un employé

Charretier au service de M. Leveugle, négociant en grains à Wasquehal, Jules Deleplanque, 40 ans, a le 31 mars dernier, essayé d'introduire à Roubaix 1.400 kgs d'avoine en prétendant avoir déjà acquitté les drois à un autre bureau que celui où il se trouvait. C'était pour empocher les 28 fr. 10 que son patron lui avait remis. Le tribunal condamne Deleplanque à 6 mois de prison et 25 fr. d'amende.

Camins précoces

Plusieurs commerçants s'étant plaints de manquants aux colis à eux expédiés en gare de Tourcoing, une enquête de la brigade mobile fit découvrir que les auteurs des vols étaient deux gamins, Arthur Dubois, 14 ans, et Julien Wils, 12 ans. Au péril de leur vie, ces gamins étaient montés sur les wagons en stationnement et y avaient dérobé, charbon, pantoufles, espadrilles, bref un peu de tout. Dubois est acquitté et remis à son père, mais Wils est envoyé en correction jusque 19 ans révolus.

Les incidents du collège Saint-Joseph de Lille devant la Cour d'Appel de Douai

ACQUITTEMENT DE MM. BOCQUIN ET SANDER

Nous avons relaté dans toutes ses phases la fermeture du collège Saint-Joseph de Lille et les incidents qui marquèrent cette journée.

A la suite de ces incidents deux jeunes gens, MM. Edouard Bocquin et Georges Sander, tous deux élèves du collège furent déférés devant le tribunal correctionnel de Lille et acquittés.

Sur appel à minima du procureur, M. Chouzy, cette affaire revenait lundi devant la Cour d'appel de Douai.

Après une brillante plaidoirie de Me De Prat, le jury a confirmé le jugement du Tribunal de Lille. MM. Bocquin et Sander sont acquittés.

Concerts et Spectacles

CASINO DE L'EXPOSITION

Aujourd'hui mardi, à 8 heures et demie, continuation des représentations de « Polian », l'inimitable « Frégoli parisien » qui, à lui seul, fait défiler sous nos yeux les principaux artistes des grands music-hall parisiens et les grandes attractions de chanson en renom. « Polian » n'est au Casino que jusqu'à jeudi soir; il faut donc se hâter d'aller applaudir ce numéro sans précédent. Location en permanence chez M. Jubé, rue de la Gare.

CREME SIMON
sans rivale pour les soins de la peau

PEINTURE décors, vitrerie, miroit., peint. laquées, pap. peints. Léon Cocheteux 64, rue du Luxembourg. Rx. Tél. 20.30. 751

Petite Correspondance

Le « Journal de Roubaix » publie gratuitement sous cette rubrique, les réponses aux demandes de renseignements.

Article 19. — Les règles applicables aux ajournés le sont également aux jeunes gens qui, après avoir été reconnus bons pour le service armé ou pour le service auxiliaire, seraient réformés temporairement avant ou après leur incorporation. En conséquence, le temps passé dans la réforme ne compte pas comme temps de service accompli. — *Un réformé temporaire.* — Non. — *Un patriote aujourd'hui.* — 1° Du 24 août au 4 septembre; 2° il faut adresser la demande à M. le préfet du Nord avant le 14 août. — *P.V.R.* — Oui, si vous vous faites naturaliser, vos fils deviendront français, car pour obtenir la naturalisation, vous serez obligé de signer une déclaration devant M. le juge de paix pour vos enfants mineurs.

R.S.T. — Nous vous citerons tout particulièrement « La Revue Electrique » qui est éditée par M. Gauthier-Villars, 55, quai des Grands-Augustins, à Paris. — *Les entêtés de chez Houpines.* — C'est une tolérance et non pas un droit qu'on puisse revendiquer. — *E.C.D.V.* 25. — 1. Nous vous conseillons d'en donner avis vers fin septembre; 2. au contrôleur; 3. faites-le par écrit et conservez copie de votre lettre. — *R.F. Wattrelos.* — A un opticien. — *Un lecteur assidu.* — Renseignez-vous au Bureau des Ecoles à la Mairie. — *Abonné 141.* — Non, il faut l'assentiment formel de tous les autres. — *A.D.* 2. — 1. Nous nous étonnons qu'il y ait poursuite pour si peu de chose; 2. mieux vaux s'expliquer soi-même; 3. voir le secrétaire de la rédaction. — *Un lecteur du Journal de Roubaix.* — 1. Non; 2. il faut un jugement du tribunal; 3. ceci dépend de la promptitude à lancer l'assignation qui peut être faite sitôt le procès; 4. oui. — *Un ignorant.* — Il faut attendre qu'il ait purgé sa peine.

Comptoir National d'Escompte de Paris
57-59, rue de la Gare, ROUBAIX
LOCATION DE COFFRES-FORTS
Ordre de Bourse. — Paiement de coupons 4525

MARIAGES ET FIANÇAILLES

— En l'église Saint-Michel, à Lille, a été célébré le mariage de M. Léon Blasin, lieutenant au 8e régiment d'infanterie, avec Mlle Jeanne Geneau. — En l'église de Raismes, a eu lieu le mariage de Mlle Germaine Guisgand, avec M. Henri Leroy, négociant en charbons, à Valenciennes.

Le TAMAR INDIEN GRILLON
par sa composition entièrement **végétale**, est le remède idéal des dames et des enfants contre la **CONSTIPATION**, les **Hémorroïdes**, l'**Embarras gastrique et intestinal**, la **Bile** et la **Congestion cérébrale**. Bonbon chocolaté très agréable au goût, il n'irrite jamais l'intestin et, contrairement aux purgatifs **drastiques et minéraux**, son emploi journalier n'en diminue pas l'**efficacité**. Se prend sans rien changer à ses habitudes.
Envoi d'échantillon gratuit sur demande adressée 13, Rue Pavée, Paris
Se trouve dans toutes les Pharmacies

Nord

La Ligne de Tramway E

RECEPTION DE LA PASSERELLE DE RONCHIN

On sait que la ligne E des tramways de Lille s'arrête au-delà de la porte de Douai, au passage à niveau de la voie ferrée de Lille à Béthune.

Le deuxième tronçon au-delà de ce P. N. rencontre alors la voie de Lille à Paris qu'elle peut traverser au moyen d'une énorme passerelle de fer construite au milieu de la route, laquelle a été élargie.

L'exploitation de la ligne fut retardée par les pourparlers relatifs à la construction d'une remise destinée aux motrices et sise entre les deux voies ferrées.

L'administration étant apaisée et toute satisfaction lui ayant été donnée, la réception de la passerelle a pu avoir lieu lundi 29 mai.

Plusieurs voitures stationnant place Sébastopol prirent les officiels pour les conduire jusque Ronchin.

RECEVEURS BURALISTES. — Ont été nommés receveurs buralistes de 2e classe:
Nord. — A Beaudignies, M. Léon Deghaye; à Maubeuge, M. Edmond Frison; à Landrecies, M. Leblanc.

Feuilleton du « JOURNAL DE ROUBAIX » du mardi, 30 mai 1911

N° 18.

La Princesse Alice

PAR HENRY DU ROURE

PREMIÈRE PARTIE

— Je vois d'ici, dit Alice, une belle petite fille qui grandit je ne sais où... Elle a dix ans... Dans quelque temps, c'est à elle que Gabriel contera ces jolies choses... Et ils seront très heureux...

— Oh! tais-toi, je t'en prie, tais-toi!... cria l'enfant presque en colère. Ne dis pas ça, je ne veux pas, tu ne peux pas le penser!... Tu sais bien que je n'aimerai jamais une autre femme... Comment pourrais-je en trouver une aussi belle, aussi bonne, aussi gracieuse, aussi parfaite que toi?... Il n'y en a pas dans le monde... Je t'aime de tout mon cœur, Alice, et je sens bien que je ne changerai jamais, que jamais je ne me marierai, jamais, à cause de toi...

— Tu rêves, mon petit... Tu ne sais pas ce que tu dis... Quand tu seras grand, Gabriel, moi je serai vieille...

— Oh! vieille! vieille!...—Que dis-tu là!... Tu m'enterreras, Alice!... Dix ans entre nous, qu'est-ce que c'est?

— C'est un monde, Gabriel... Tu comprendras cela plus tard... Je suis une femme, et tu es un enfant... Va, tu souriras, dans dix ans, au souvenir de ces folies...

— Je vois bien que tu ne feras jamais attention à moi, dit Gabriel tristement. Tu ne me croiras jamais... Et moi, pourtant, je t'aime... Oh! je suis peut-être un enfant, mais je sais bien ce que c'est que d'aimer... Je ne songe qu'à te plaire, je n'ai de joie qu'en te voyant, et toujours je pense à toi... Tout ce qui est beau: les arbres, le feu, la musique, tout ce qui est beau te ressemble... Quelquefois, si tu me regardes, mon cœur bat... Comment pourrais-je te quitter, quand je voudrais vivre toujours auprès de toi, à tes pieds, comme maintenant... quand je voudrais toujours caresser tes deux mains, voir tes yeux, voir ton sourire... Je te suivrais partout, humblement, je porterais ta robe comme un page, et tiens, c'est moi qui te lirais, le soir, ton « Imitation... » Mais tu ne voudrais pas de moi, je t'ennuierais; tu ne vois en moi qu'un enfant... Je suis donc tout seul sur la terre?...

Il appuya sa tête contre les genoux d'Alice, et il pleurait doucement. Mais déjà